

Appellation Planificateur(trice) Matériel de transport	No d'emploi ME0165
--	------------------------------

Description sommaire de l'emploi

1. Planifier, coordonner et prioriser les réparations et les entretiens à effectuer et s'assurer de leur exécution à l'interne et/ou à l'externe au moindre coût.
2. Équilibrer et déterminer la charge de travail pour les ateliers d'Hydro-Québec.
3. Autoriser les travaux pour les ateliers externes.
4. Traiter l'ensemble des activités inhérentes à la réalisation du processus de maintenance selon le prologiciel R3.
5. Réaliser des diagnostics à distance.
6. Déterminer et coordonner les modes de dépannage appropriés.
7. Répertoire et rapporter les bris fréquents et répétitifs.
8. Planifier et vérifier la disponibilité et l'approvisionnement des pièces.
9. Vérifier la disponibilité de l'outillage.
10. Assurer la répartition des coûts selon le plan comptable.
11. Faire le suivi des travaux auprès des ateliers de véhicules internes et/ou externes à Hydro-Québec de façon à assurer la disponibilité et la fiabilité du matériel de transport.
12. Effectuer le suivi des programmes d'entretien préventifs.
13. Assurer l'exécution et l'ordonnancement des travaux sous garantie et les campagnes de rappels des manufacturiers.
14. Effectuer des audits dans les garages externes afin de contrôler la qualité technique et le coût des réparations.
15. Déterminer la nature des réparations à effectuer et en évaluer les coûts.
16. Analyser les estimés des fournisseurs, les renégocier au besoin et s'assurer du respect des temps standards requis pour effectuer les réparations.
17. Participer à l'évaluation des fournisseurs locaux susceptibles d'effectuer les travaux sur tout genre de matériel de transport et participer à la recommandation pour l'adjudication de la commande de réparation.
18. Fournir aux responsables de la gestion de parcs, les données nécessaires à l'utilisation optimale du parc des véhicules.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les tâches reliées à l'emploi.

FACTEURS 2016	Scolarité et formation préparatoire	Expérience apprent.	Habiletés manuelles et coordination	Autonomie et jugement	Communications	Impact des actions et décisions	Complexité et résolution problèmes	Effort mental	Effort physique	Conditions de travail	Santé et sécurité		
DEGRÉ	6	4	1	5	4	3	4	4	2	2	2	TOTAL	CLASSE
POINTAGE	60	40	7	60	28	30	48	36	18	16	12	355	15

Appellation Planificateur(trice) Matériel de transport	No d'emploi ME0165
--	------------------------------

Exigences d'emploi

Posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) dans le domaine Matériel de transport ou toute combinaison de formation académique et d'expérience jugée équivalente dans la maintenance des véhicules et la gestion d'un parc de véhicule.

Posséder des connaissances techniques de base en maintenance de véhicules.

Posséder au moins cinq années d'expérience dans des processus de maintenance des véhicules et dans la gestion d'un parc de véhicules.

Avoir démontré la capacité de comprendre les facteurs déterminants la rentabilité.

Avoir démontré un sens de l'organisation du travail et du suivi.

Être en mesure de travailler selon les règles de sécurité d'Hydro-Québec reliées à la nature du travail de cet emploi.

Répondre aux exigences physiques relatives aux tâches à effectuer.

Être en mesure de travailler en collaboration avec d'autres.

Être en mesure de comprendre les besoins du client, de formuler des engagements et de les réaliser de façon satisfaisante.

Avoir un esprit d'initiative et d'autonomie.

Avoir un permis de conduire du Québec de classe 5 et être en mesure d'en obtenir un de classe appropriée si requis.

Être en mesure d'utiliser les systèmes informatiques relatifs à la fonction ainsi que les outils de bureautique.

Posséder des aptitudes à communiquer verbalement et par écrit.

Avoir de la langue française une connaissance appropriée à la fonction.

N.B. : Les exigences normalisées de l'emploi sont celles en vigueur à ce moment-ci, mais la direction se réserve le privilège d'y apporter toutes modifications que les circonstances dicteront, le tout dans le respect du processus de normalisation des exigences d'emploi convenu avec le syndicat.

Émis par la direction – Relations du travail et rémunération globale

François Bédard, Chef rémunération et avantages sociaux		Date officielle AAAA-MM-JJ 2016-02-01
---	--	--